

BPJEPs

ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS (APT)

par apprentissage



LA FORMATION

2 UC transversales:

- UC1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

2 UC spécifiques à la mention

- UC3 Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention «Activités Physiques pour Tous».
- UC4 Mobiliser les techniques de la mention «Activités Physiques pour Tous» pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Validation: Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, Spécialité Educateur Sportif, Mention Activités Physiques pour tous. Diplôme Professionnel de niveau 4, délivré par le Ministère des Sports

L'ALTERNANCE

600h en centre et 400h en structure d'alternance minimum. L'alternance doit couvrir tous les publics (enfants, ados, adultes et seniors) et les 3 familles d'activités (AEN, activités d'entretien corporel et activités et jeux sportifs).

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être âgé de 18 ans le jour de la validation des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP) et avoir moins de 30 ans.
- Être titulaire du PSC1.
- Avoir réussi les Tests d'Exigences Préalables (TEP).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

ÉPREUVE DE SÉLECTION

Entretien professionnel avec le Responsable Pédagogique.

LE FINANCEMENT

Prise en charge des coûts pédagogiques par l'OPCO. Pour toutes informations, contactez le **CFA des Métiers du Sport et de l'Animation** d'Auvergne: contact@cfa-adasa.com / 04 73 30 23 65 / www.cfa-adasa.com



LES OBJECTIFS

- Élaborer et mettre en place des projets et des programmes d'activités.
- Organiser et animer tous types d'activités physiques et sportives.
- Accueillir et informer tous types de publics et s'y adapter.
- Communiquer sur ses activités et celles de sa structure.
- Participer à la gestion et au fonctionnement de sa structure.
- Organiser des événements sportifs.

LE MÉTIER

La/le titulaire du BPJEPs APT réalise des prestations visant:

- le développement et le maintien des capacités physiques de chacun dans un objectif de santé et de bien être.
- la découverte et l'initiation aux activités physiques et sportives pour tous.

Où exerce t-il?

Dans toutes structures promouvant les activités physiques et sportives comme:

- les associations ou clubs
- les structures privées (clubs de vacances, structures de tourisme...)
- les collectivités territoriales (Mairies, Temps scolaires et périscolaires, Communautés de Communes...).

Mais aussi à titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou des groupes sous le statut d'auto entrepreneur.



Dates des sélections: 14 au 18 septembre 2020

Fin des inscriptions : 30 septembre 2020

Tests d'Exigences Préalables (TEP) :

Voir calendrier des dates et lieux:

<https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/tep-region>

Date de la formation: 05 octobre 2020 au 09 juillet 2021